



PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

Cabinet de la Préfète
Bureau de la Communication interministérielle
et de la Représentation de l'État
pref-communication@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres, le 24 décembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Impact des mouvements sociaux sur les entreprises

Dans le cadre du mouvement social qui touche actuellement le territoire et qui peut impacter certaines entreprises, l'État mobilise les dispositifs d'appui :

- Remboursement accéléré des crédits d'impôts,
- Report des échéances fiscales ou sociales,
- Financement de vos salariés par le mécanisme de l'activité partielle,
- Etalement des créances,
- Médiation avec les établissements bancaires ou les clients ou fournisseurs.

La DIRECCTE Centre Val de Loire a nommé un référent unique pour renseigner et orienter les entreprises en difficultés vers les dispositifs les plus adaptés.

Contact : 02 38 77 69 74, centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr

En outre, le site <https://www.gouvernement.fr/les-questions-que-vous-vous-posez#section06> répond aux questions relatives à la gestion au quotidien des transports, salariés et télétravail notamment,

Le service renseignements de l'Unité Départementale DIRECCTE répond aux questions concernant le droit du travail par téléphone au **0 806 000 126** (service gratuit + prix appel) le mardi, mercredi et jeudi matin de 9h00 à 12h00, et par mail centre-ut28.renseignements@direccte.gouv.fr

